

Cette illustration des années 1840 présente le bonnet de police tel qu'il sera porté jusqu'en 1874. Sa forme haute et son pompon demeurent toutefois associés aux armées du second Empire.

Source : Les Français peints par eux-mêmes. L'Armée, les écoles militaires, le garde national ; Éditeur : Curmer (Paris) 1840-1842 / Bibliothèque Nationale

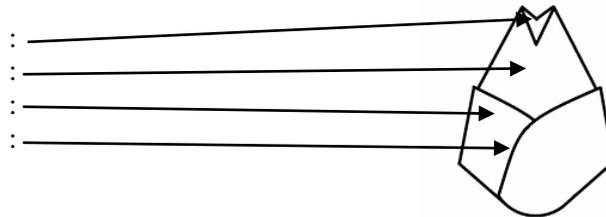
Le bonnet de police dans l'armée de Terre de 1891 à aujourd'hui.

Auteur : CNE PETREQUIN

60 ans après la dernière description réglementaire, le bonnet de police, familièrement appelé calot, fait son retour dans le paquetage du soldat de l'armée de terre. Délaissé au profit du béret au début des années

60, il demeurait tapi dans les traditions des corps de troupe, des lycées militaires, sur la tête ainsi que dans la nostalgie de nos anciens. Avant toutes choses, laissons la parole à la sémantique et redonnons au calot sa place sur le bonnet de police. Comme souvent, une partie désigne le tout. En effet, cette coiffure se compose du fond, aussi appelé fesses, du calot, d'un bandeau et éventuellement d'un passepoil sur le pourtour du bandeau.

Fond ou *fesses*
Calot
Bandeau
Passepoil



Généralement porté pour les activités quotidiennes, il accompagne le soldat français depuis le 18^e siècle et a ainsi traversé les époques au gré des règlements militaires, voire de la mode.

Cette solution d'avoir une coiffure réglementaire souple a été adoptée par de nombreux pays car elle permet de compléter la tenue avec un accessoire facilement transportable pouvant, le cas échéant, aussi protéger les oreilles des rigueurs du climat.

La genèse.

Ses origines sont à chercher dans la coiffure de repos, de service intérieur mais aussi de la salle de police (locaux d'arrêts) des soldats du 18^e siècle. L'usage voulait que les soldats se confectionnent une coiffe taillée dans la jambe d'un pantalon usagé et repliée sur la tête à la manière d'un bonnet de nuit. Le règlement du 25 avril 1767 peut ainsi être considéré comme la première description réglementaire. Une distinction est ainsi faite entre les troupes à pied usant du pokalem (ou poqualem) et les troupes à cheval. Celles-ci se voient dotées d'un bonnet de police à queue garnie à son extrémité d'une houpe en drap découpée. Un tour ou retroussis de trois pouces (8,1 cm) agrémenté d'un pourtour de sept à huit lignes (1,6 cm). Il comporte sur la face avant une fleur de lys à la couleur distinctive du régiment. Ces effets sont confectionnés dans les chutes de drap servant aux uniformes ou dans de *vieux justaucorps remplacés*. Cette disposition demeure la règle jusqu'en 1918. Il peut se porter soit la pointe pendante, soit repliée dans les flancs.

L'instruction provisoire du 1^{er} avril 1791 réglant l'habillement et l'équipement de la troupe généralise le modèle dit à *la dragonne* des troupes à cheval au détriment du pokalem. Taillé dans du drap de la couleur du fond de l'habit ou du dolman, il a 21 pouces (56,8 cm) de haut. Un tour le quatre pouces (10,8 cm) est relevé sur tout son pourtour. Ce dernier est agrémenté d'une bande de drap à la

couleur distinctive de l'infanterie ou de l'artillerie de six lignes (1,4 cm) ou d'un galon de fil blanc de la même largeur dans les troupes à cheval. Ce tour sert à protéger les oreilles du froid et des intempéries. Un écusson en drap, de quatre pouces de large, et de quatre pouces et demi (12,2 cm) de hauteur, porte une grenade en drap rouge pour les grenadiers, carabiniers et dragons ; une fleur de lys en drap de la couleur distinctive pour les fusiliers, cavaliers et hussards, et un cor de chasse pour les chasseurs à pied et à cheval. Sa pointe est garnie d'une frange de drap, moitié de celui du fond du bonnet, et moitié de celui de la couleur distinctive dans l'infanterie et l'artillerie, ou d'une petite houpe en fil blanc dans les troupes à cheval, toutes deux d'une hauteur de vingt lignes (4,5 cm) de hauteur. Une agrafe permet de fixer la pointe sur le pourtour. Le *Devis des étoffes et doublures nécessaires pour la confection de l'habillement complet d'un volontaire d'infanterie de ligne et d'un volontaire d'infanterie légère*, du 11 thermidor an 7 (29 juillet 1799) donne un modèle plus simple, plus petit, sans bande ou galon, orné d'une grenade. Le décret impérial relatif à l'uniforme des troupes à pied du 19 janvier 1812 remet au goût du jour le pokalem.

Il conserve cette forme singulière jusqu'à la révolution de Juillet 1830, où la pointe est coupée et le calot cousu en son sommet. La floche pend désormais au bout d'une cordelette sur la pointe frontale. La jeune III^e République le remplace le képi de petite tenue en 1874.



Ce reconstituant d'une unité de la Garde impériale sous le premier Empire porte un bonnet de police se présentant sous la forme d'une pointe de drap qu'il a inséré dans le bandeau. Le gland a été ramené devant à la manière de ce que sera le modèle apparaissant vers 1840. (Crédits BIAT)



Cette vue du musée de la cavalerie de Saumur présente le même type de bonnet de police mais d'officier supérieur qui cette fois est porté la pointe pendante à gauche. (Crédit BIAT)



La légion espagnole ou Bandera continue de porter un calot de forme semblable à celui en usage durant le second Empire mais de dimensions réduites. (Crédit BIAT)

De 1891 à 1918.

31 ans après la dernière description réglementaire, une *calotte de campagne et de corvée* retrouve une place dans la dotation du soldat des régiments de cavalerie. La décision du 22 juillet 1891 la décrit comme de forme générale en arc de cercle, abaissée sur l'avant et sur l'arrière, avec fond formant soufflet sur le dessus dite à *la serbe*. Elle est taillée de préférence dans des effets usagés.

Il est décidé le 31 décembre 1897 de l'étendre, à titre d'essai dans tous les corps non pourvus, en qualité de bonnet de police. Ce n'est ici qu'un changement d'appellation car aucune modification n'y est apportée. Pour la troupe, le drap de confection provient d'effets déclassés. Réglementairement, il ne comporte aucun signe distinctif hormis la marque de grade. Dans les usages, il est courant d'y apposer une patte de collet du régiment, une grenade ou un cor de chasse suivant son arme d'appartenance.

Les officiers et adjudants peuvent se faire confectionner cette coiffure dans le même drap que leur tunique agrémentée du passepoil et des galons à la couleur distinctive de la subdivision d'arme ou de service. La coquetterie pousse parfois leur propriétaire à retrouver la forme *empire*. Pour des raisons pécuniaires, les officiers subalternes profitent de la possibilité de prêt d'effet de la troupe qu'ils font retoucher auprès d'un tailleur. Les officiers de cavalerie l'apprécient car ils disposent d'une coiffure souple autre que le casque ou le shako dans les phases de stationnement ou de repos lors des manœuvres.

Le ministère de la Marine autorise par une circulaire du 2 mai 1899 le port du bonnet de police pour son infanterie de marine, puis dans la coloniale à partir de 1900. La gendarmerie, pour sa part, adopte un modèle semblable à la calotte de corvée de la cavalerie sous le millésime 1895. En drap noir et bleu foncé avec un galon sur le pourtour du bandeau, il n'est cependant décrit officiellement qu'en 1907.



Bien que peu visible, ce caporal du 67^e Régiment d'infanterie porte ses marques de grade sur son bonnet de police. Nous sommes en présence d'un prisonnier de guerre ce qui explique le port d'un paletot colonial pour un métropolitain. (Coll. Part.)



Nos deux hommes en tenue de corvée portent des bonnets de police modèle 1891. C'est la coiffure de service intérieure pour toutes les activités quotidiennes, y compris les locaux d'arrêt. (Coll. Part.)



Ce brigadier du 3^e régiment de hussard a été doté d'un bonnet de police parfaitement réglementaire en drap bleu horizon avec ses galons en V inversé. (Coll. Part.)

A l'entrée en guerre, la coiffure de repos de l'armée française est le bonnet de police en drap gris de fer bleuté ou bleu foncé pour les chasseurs. Les pénuries des premiers mois de guerre conduit l'intendance à faire confectionner des effets en tissu ersatz, tel que du velours côtelé, généralement marron voire noir. Destiné à être confectionné dans des effets usagés, le calot est le premier frappé par ces mesures d'austérité.

Avec l'arrivée du drap bleu clair ou bleu horizon, le 28 mai 1915, le bonnet de

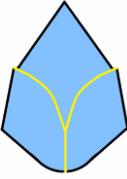
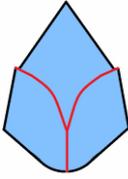
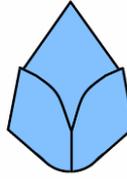
police change de couleur mais conserve la coupe adoptée en 1891. Cependant, le 31 juillet 1915, il est abandonné au profit d'un béret alpin en drap bleu horizon comme coiffure de repos pour toute l'infanterie et le génie. L'arrivée du casque Adriana relègue le képi comme coiffure de l'arrière et a mis au ban le calot. Mais les unités alpines signifient leur désapprobation de voir généraliser leur coiffure de tradition : en septembre de la même année, le général Joffre annule sa décision et ordonne, à nouveau, la confection de bonnet de police en drap bleu horizon. Le béret dans cette

même teinte aura vécu 6 semaines, il demeure porté à l'arrière encore durant quelques mois.

Les troupes coloniales et d'Afrique, équipée en drap de nuance moutarde (kaki jaunâtre), portent le calot assorti. Rapidement au sein de la coloniale, une ancre de drap découpé, provenant de képi usagés ou de pattes de col, apparait sur le côté gauche de la coiffure.

La mode du calot *empire*, initiée par les officiers avant le conflit se généralise. En 1917, nombre de soldat porte ce calot aux

pointes prononcées, du dernier chic. Le journal de tranchée *La musette* du 20 mai 1918 met ainsi à mal le bonnet de police du paquetage: *Le Français a le sens du ridicule. C'est pourquoi aucun poilu ne porte le petit calot réglementaire.* Tout ceci conduit à l'adoption du bonnet de police modèle 1918 (BO du 9 août), qui a aussi l'avantage d'être plus simple à confectionner que son prédécesseur bien que d'aspect plus frustré. Il est destiné à tout l'effectif ne portant pas le béret ou la chéchia. Les galons restent en « V » inversés devant suivant les règlements précédents.

<p align="center">Tableau récapitulatif des passepoils de bonnet de police d'après la notice explicative des uniformes du 9 décembre 1914 (exemple sur modèle dit <i>empire</i> du commerce)</p>					
					
<p><u>Jonquille :</u> Infanterie</p>	<p><u>Jonquille :</u> Chasseurs à pied</p>	<p><u>Ecarlate :</u> Artillerie</p>	<p><u>Noir :</u> Génie</p>	<p><u>Bleu foncé :</u> Cavalerie</p>	<p><u>Blanc :</u> Gendarmerie</p>



Ce soldat du 117^{ème} Régiment d'infanterie du Mans porte l'éphémère béret bleu horizon instauré en 1915 sur lequel il a cousu le numéro de son unité. Cette coiffure reste encore toutefois visible sur les arrières du front durant quelques mois. (Coll. Part)



Cet artilleur du 26^e Régiment d'artillerie s'est fait confectionner un bonnet de police de forme empire du dernier chic par un tailleur. L'effet de mode conduira à l'adoption du modèle 1918. (Coll. Part.)



Un bel exemple de confection de tailleur pour ce brigadier du 59^e Régiment d'artillerie. Les marques de grade réglementaires sont accompagnées d'un passepoil écarlate et d'un macaron régimenté. Cette dernière disposition se généralisera durant les années 20. (Coll. Part.)

L'entre-deux-guerres.

La décision du 6 novembre 1921 met un terme au bleu horizon au sein des armées françaises, mais seulement après épuisement des stocks existants. Et pour cause, les stocks de bonnet de police modèle 1918 en drap bleu horizon sont tels qu'à la mobilisation de 1939, certains régiments régionaux et unités des troupes de forteresse en sont encore pourvus. Il est même donné l'ordre à la mobilisation de les teindre en kaki. C'est dire si le calot bleu horizon est la coiffure de repos représentative du conscrit de l'entre-deux-guerres. Au sein des corps, l'usage se répand d'y coudre un macaron avec le numéro du régiment, une patte de col usagée, une ancre de marine pour les coloniaux ou un nœud hongrois pour les hussards. L'exemple du 1^{er} REC à cette période illustre bien cette situation : la troupe porte un calot de tailleur avec une grenade brodée de fil vert et les cadres avec une grenade de fer blanc. Ces mesures bien que non réglementaires sont en quelques sortes la norme régimentaire. Le kaki n'apparaît véritablement en métropole qu'avec la fin des années 20 pour les officiers et adjudants. Le bonnet de police suit cette évolution chromatique.

Sujet aux évolutions de la mode et comme tout ce qui est *in* un jour, il devient désuet dès la deuxième moitié des années 20. Le journal *l'Humanité* du 2 avril 1926 dans sa *tribune du soldat et du marin* évoque le sort du conscrit sortant dans Paris avec son calot à grande pointes : *Ceux qui ont quelques sous achètent un calot fantaisie. Les autres rentrent les pointes du calot réglementaire. Ils ressemblent un peu moins à des gosses coiffés du bonnet d'âne. Avec ça on a toujours l'air un peu moins nouille.* Ses deux grandes pointes si recherchées durant la première guerre mondiale ne sont plus au goût du jour. Les tailleurs militaires les arrondissent et le bonnet

de police adopte ainsi un profil moins proéminent.

Les officiers portent à cette époque des bonnets de police en drap fin assorti à leur vareuse, souvent passepoilé de kaki foncé, et à pointes arrondies. L'usage des couleurs traditionnelles de passepoil semble se perdre. Il est à noter quelques exemples isolés de bonnet de police en drap de couleur notamment chez les officiers de cavalerie légère. Résistant à l'uniformité du kaki, l'usage d'un calot bleu foncé à passepoil jonquille devient réglementaire au sein des chasseurs à pied à partir du 9 mars 1936. Les bataillons de chasseurs alpins conservent la tarte et ne sont pas concernés par cette mesure. Comme dans tout corps à l'esprit de bouton développé, il est souvent agrémenté d'un cor de drap jonquille pour la troupe ou brodé de cannetille d'argent pour les cadres. Certains n'hésitent pas à y remettre une floche suivant les usages en cours jusque sous le second Empire.

Le bonnet de police n'est pas la règle pour tous les corps de troupe. Les zouaves et les chasseurs d'Afrique conservent leur chéchia. Quant aux chars de combat, ils gardent leur béret noir des premiers engagements de 1917. Avec la construction de la ligne Maginot sont créées les troupes de forteresse. Pour les distinguées des autres troupes métropolitaines, il est décidé de les coiffer d'un béret kaki portant l'insigne général des troupes de forteresse. A la mobilisation, le bonnet de police, plus facile à fabriquer, sert de pis-aller dans les unités de forteresse. Dans ce cas, l'insigne général des troupes de forteresse y est souvent cousu. La création de la 13^e demi-brigade de Légion étrangère originellement destinée à la Norvège, conduit les services de l'intendance à leur donner des bérets kaki. Du point de vue des usages, la généralisation de l'usage des galons de combat incite certains soldats à les coudre sur le côté gauche de leur calot devant les mesures réglementaires de l'après-guerre.



Extrait d'une série de carte postale l'Alphabet du soldat, la notion de bonnet de police prend alors tout son sens ici dans la « boîte ». (Coll. Part)



Au 30^e régiment de dragons, une patte de col d'un effet usagé est apposée sur le bonnet police. Il est ici porté dans le cadre des corvées avec une veste de type bourgeron accompagnée de la cravate réglementaire



Autre arme, autre solution, le 151^e Régiment d'artillerie a opté pour une grenade de drap découpé. Le 356 RA de Châlons sur Marne porte un canon sur rail en drap découpé.



Probablement fourni par le photographe, ce calot hautement fantaisie pour les années 20 se révèle être un précurseur du règlement d'après-guerre. La vareuse col officier du 102^e régiment d'artillerie est de la même provenance.



Le 2^e Bataillon de chasseur pratique la plus pure tradition chasseur avec un bonnet de police bleu orné d'un cor de drap jonquille que surmonte le numéro du bataillon.



A la mobilisation, il est courant de rentrer les pointes de son calot réglementaire pour ressembler à un modèle de tailleur. La chemise civile et la veste de toile indique un réserviste.



La guerre va amener la rationalisation des marques de grade. Elles commencent à se porter de taille réduite sur le côté gauche. Cette solution sera retenue après la guerre pour les non-officiers.

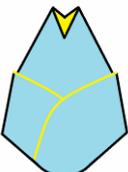
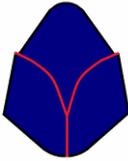
La seconde guerre mondiale.

A l'armistice, le bonnet de police est généralement la coiffure qu'emmènent les prisonniers dans leurs Stalag. Le film *la vache et le prisonnier* en est la parfaite illustration. Parfois les lettres KG pour *Kriegsgefangener* (prisonnier de guerre en allemand) y sont peintes pour identifier le statut du propriétaire.

L'armée d'armistice développe son propre modèle d'uniforme sous le millésime 1941. Tout y est revu afin de donner le sentiment d'une armée jeune et active. Le bonnet de police est aussi concerné. Dans les travaux préparatoires, il est sujet de les confectionner aux couleurs d'arme : une *commission de la Tenue* soumet l'idée en novembre 1940, d'un modèle en drap bleu foncé pour la cavalerie avec un bandeau croisé sur le devant et comportant un soufflet sur le dessus. En avance sur son temps et ne correspondant pas à la situation économique du pays, cette hypothèse ne verra jamais le jour. Le modèle réglementaire se présente donc sous la forme d'un bonnet de police de drap kaki inspiré du modèle 1918 aux bords croisés sur la droite devant et derrière. La notice technique du 5 mai 1943 prévoit adjoindre sur le bandeau une soutache à la couleur d'arme. Cette disposition n'est prévue qu'au futur et il semble que seuls quelques exemplaires aient été distribués au 1^{er} Régiment de France à des fins de propagande.

Le bonnet de police connaît aussi la clandestinité au sein des divers maquis et bataillons FFI. Souvent les anciens cadres d'active ont gardés le leur et continuent de le porter. Ils incorporent la 1^{ère} Armée Française lors de l'amalgame de 1944. Auparavant et dès les premières heures du Corps Expéditionnaire en Italie, le bonnet de police aux couleurs de traditions apparaît en réaction à l'uniformité des tenues et équipements alliés dont il est doté. Il se présente généralement sous la forme du modèle 1918 fantaisie en drap de couleur auquel est ajouté un soufflet au sommet. Un passepoil distingue plus précisément l'arme au sein de sa subdivision. La mode des coiffures américaines apporte le bandeau croisé et une forme affinée : il préfigure ainsi le modèle 1944. Le Régiment de Marche de la Légion Etrangère profite de la saisie de stock de drap vert des Chantiers de Jeunesse lors de la Libération pour se faire confectionner des bonnets de police vert au fond rouge. Au sein de la 1^{ère} DB, il est courant d'apposer le numéro du régiment à gauche du bandeau à des fins d'identification.

L'*Ordnance* américaine a prévu quant à elle d'équiper les troupes françaises de calot US avec des cocardes bleu-blanc-rouge à coudre. Cette disposition a été en réalité peu suivie car ne reflétant pas assez notre esprit chauvin.

Bonnet de police des unités de la 2^e DB (Liste non exhaustive)				
				
12 ^e Régiment de Cuirassiers	12 ^{ème} Régiment de chasseurs d'Afrique	1 ^{er} Régiment de marche de spahis marocains	197 ^e , 297 ^e et 497 ^e escadron du train	Régiment de Marche du Tchad et artillerie coloniale
				
397 ^e escadron du train	13 ^e Bataillon du génie	Transmissions (97/84 CMT)	13 ^e Bataillon médical	



Dans les premiers mois de l'armée de Libération, le personnel dispose toujours de ses tenues d'avant-guerre avec le bonnet de police afférent. Remarquez les étoiles de général régimentaire sises sur le côté gauche du bandeau. (Crédits ECPAD).



Bien que l'armée d'armistice porte le calot modèle 1941, il semble qu'il ait été largement distribué : ces officiers sont encore coiffés du modèle 1918 de confection de tailleur. (Crédits ECPAD).



La 1ère Division française libre est dotée d'effets d'habillement britannique. Pour ce défilé, ils semblent porter un bonnet de police de même provenance avec les deux boutons servant au maintien du bandeau : c'est l'origine des deux boutons sur les modèles 1946 et 1957. (Crédits ECPAD).



Durant la campagne d'Italie, ce lieutenant arbore un bonnet de police modèle 1918 de tailleur mais en drap de couleur de tradition. C'est l'affirmation d'un style français en réaction à l'uniformité du kaki des Alliés. (Crédits ECPAD)



Cette remise de décoration permet de montrer le panel, non exhaustif, ces coiffures molles de l'armée de Libération : le bonnet de police aux couleurs de tradition, le bérêt noir des chars de combat et le bérêt kaki de la 13è DBLE. (Crédits ECPAD)



Lors d'une prise d'armes en Alsace, la tenue de ses deux officiers français annonce l'adoption prochaine du millésime 1944. Un ensemble copié sur le « battle dress » britannique. Il faudra attendre 1946 pour que le calot aux couleurs de tradition soit officialisé. (Crédits ECPAD)

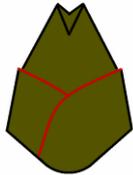
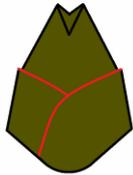
Le bonnet de police modèle 1944.

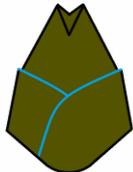
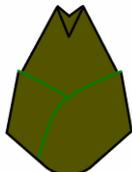
Voulant affirmer son indépendance vis-à-vis de ses alliés anglo-saxons, l'intendance crée une nouvelle mouture de la tenue de combat et de sortie connue sous l'appellation modèle 1944. Elle n'est en réalité qu'une copie des effets britanniques pour le blouson et le pantalon. Quant au bonnet de police, il adopte une forme banane très américaine mais demeure kaki et simplement orné d'un passepoil distinctif. Ce choix de la sobriété incombe principalement à la situation économique française de cette période et à un manque d'approvisionnement en drap de

couleur. Les quelques exemplaires qui nous sont parvenus portent un passepoil kaki foncé suivant la mode d'avant guerre (non réglementaire) ou sans aucun parement.

Dans les faits, les calots aux couleurs distinctives sont portés à titre individuel et les tenues modèles 1944 n'ont pas fait l'objet d'une grande campagne de confection. En effet, les stocks d'équipement étrangers (américains, du Commonwealth voire allemands) demeurant important, ils comblaient les besoins pour l'équipement du corps expéditionnaire.



<u>Passepoils distinctifs du bonnet de police modèle 1944</u> (prévus par la NT du 18 novembre 1944 et décrits au BO du 15 février 1945)	
<p><u>Bleu foncé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Infanterie métropolitaine ; - Cavalerie métropolitaine. 	
<p><u>Jonquille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chasseurs à pied. 	
<p><u>Garance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmiers militaires ; - Cavaliers de remonte. 	
<p><u>Ecarlate :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Artillerie ; - Génie ; - Cavalier de manège ; - Service des essences * 	

<p><u>Vert foncé :</u></p> <p>- Légion étrangère.</p> 	<p><u>Bleu ciel :</u></p> <p>- Transmissions ; - Cavaliers d'école.</p> 
<p><u>Vert :</u></p> <p>- Train.</p> 	<p><u>Gris cendré :</u></p> <p>- Commis et ouvriers d'administration.</p> 

* décision du 21 août 1945

Le bonnet de police modèle 1946, Troupes Coloniales et 1957.

Tant par désamour de la troupe que par une volonté d'affirmer le renouveau du soldat français Le Bulletin Officiel du 14 novembre 1946 décrit un bonnet de police *en drap aux couleurs de l'arme*. Cependant, la forme banane en vogue pour les modèles fantaisie est remplacée par une silhouette plus sobre rappelant celle du modèle américain.

L'élaboration des couleurs de tradition se révèle plus complexe que pour les losanges de bras (BO du 15 février 1945). En effet, ces derniers rappellent dans leur quasi-totalité les règlements d'avant-guerre dévolus aux pattes de col. Dans le cas présent, il est question d'une pièce d'uniforme à part entière qui répond à une logique de tradition vestimentaire. Il est toutefois permis de dégager quelques généralités :

- les unités combattantes ont un calot et un bandeau en drap bleu foncé ;
- les services ont un calot et un bandeau en drap noir ;
- les troupes d'Afrique gardent les couleurs des tuniques d'avant-guerre ;
- les écoles adoptent le bleu clair comme couleur distinctive.

Plusieurs insertions au Bulletin Officiel et notices techniques amendent ce règlement originel afin d'évoluer au gré des réorganisations d'unités ou des changements de couleurs de tradition.

Les troupes coloniales qui disposent d'un service d'intendance propre (jusqu'en 1966) adoptent un modèle particulier dès 1947 qui est officialisé par une insertion au BO du

10 janvier 1949. Des unités du train de la Légion étrangère en Indochine, probablement pour des raisons d'approvisionnements, font usage du calot en toile kaki clair des TC.

Le millésime 1957 officialise enfin l'usage des calots de fantaisie, la forme banane devenant la règle. Malgré l'adoption du modèle 1946, ces derniers continuent d'être très largement portés. Mais, l'arrivée du béret, avec la nouvelle tenue modèle 1959, marque le début de sa mise au ban. En 1964, le béret bleu foncé devient la coiffure de service courant et de repos pour toute l'armée française. Un exemple symptomatique de la perte d'adhésion du bonnet de police se trouve à la Légion étrangère. Dès 1948, les unités parachutistes adoptent contre l'avis de Sidi-Bel-Abbes, le béret vert afin de se distinguer parmi les unités parachutistes. Cette coiffure, bien que refusée par des commandants de bataillons tels que le chef d'escadron Rafalli, gagne du terrain à la fin de la guerre d'Indochine. En 1954, le général GARDY impose le calot réglementaire au 1^{er} REC, cette mesure passe mal dans un régiment où l'esprit de bouton est assez fort. Au sein de cette unité, le calot vert et rouge du modèle de l'infanterie est l'apanage des supplétifs.

En 1957, en parallèle de l'adoption d'un nouveau modèle de calot, l'inspection de la Légion étrangère consacre le béret vert, à l'origine destiné aux unités parachutistes de la Légion, comme coiffure de repos. S'en suit alors une appropriation immédiate au sein de tous les régiments étrangers. La 13^e DBLE a quant à elle jamais porté de calot mais a toujours gardé son béret kaki hérité de la campagne de Norvège. Elle le troque contre le

béret vert à cette date. Le calot vert et rouge est alors destiné aux recrues à l'instruction n'ayant pas encore le droit au port du képi blanc : le bonnet de police se détache de l'image du légionnaire. Cette situation ne représente pas un cas isolé et le béret a déjà fait des émules depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Les unités parachutistes usent du béret depuis 1946 : bleu roi pour les unités métropolitaines et amarante pour les coloniaux. Le béret

amarante s'impose pour tous les parachutistes hors Légion étrangère en septembre 1957. L'aviation légère de l'armée de Terre récupère le béret bleu roi des parachutistes métropolitains qu'elle commençait déjà à porter dès 1954 afin d'uniformiser les tenues et créer un esprit de corps. Enfin, Les chars de combat qui faisaient déjà exception avant-guerre ont gardés depuis leur création le béret noir.



Le bonnet de police modèle 1946 en drap kaki défini comme TTA, est réalité la coiffure de repos lors des opérations ou à l'entraînement. Au centre, le maréchal des logis porte son galon sur le côté gauche du bandeau. (Coll. Part.)



Un marsouin des Forces françaises en Allemagne avec un bonnet de police modèle 1949 orné d'une ancre d'or fantaisie en métal fin. (Coll. Part.)



Le 3^e Régiment de spahis algérien en troupe d'occupation en Allemagne a conservé les deux petits boutons à la mode britannique. Cette pratique apparue durant la seconde guerre mondiale est toujours d'actualité au 1^{er} Régiment de Spahis de Valence. Le fond est jaune car à l'origine de régiment dépendait de la division de Constantine. (Coll. Part.)

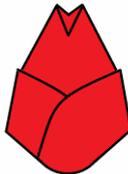
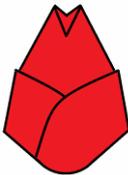
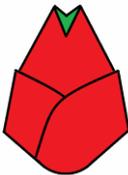


Le nœud hongrois du calot du maréchal est logis est particulièrement large et doit être tressé de galon argent comme il se doit pour un sous-officier. (Coll. Part.)

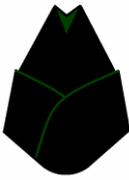
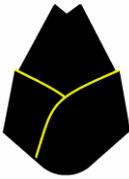
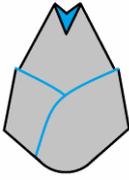


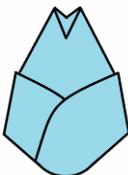
Le bonnet de police a même connu son heure de gloire même auprès des enfants. (Coll. Part.)

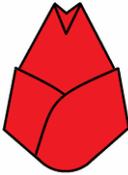
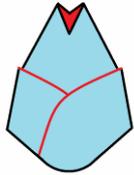
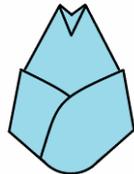
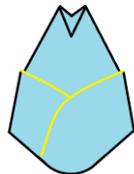
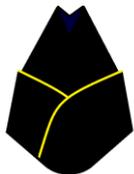
<u>Tableau récapitulatif des couleurs de bonnets de police modèle 1946 et 1957</u> (description au BO du 14 novembre 1946, sauf mentions contraires)	
<p style="text-align: center;"><u>Généraux</u></p> <p>Fond : <i>kaki</i> Bandeau et calot : <i>kaki</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Etoiles sur le côté gauche. Dans les faits, ils conservent généralement celui de leur arme d'origine.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Toutes armes</u></p> <p>Fond : <i>kaki</i> Bandeau et calot : <i>kaki</i> Passepoil : <i>./.</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>Infanterie métropolitaine</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Chasseurs à pied</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>jonquille</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>Infanterie coloniale</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Décrit au BO du 10 janvier 1949. Ancre de marine or sur le côté gauche.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Troupes coloniales</u></p> <p>Fond : <i>kaki clair</i> Bandeau et calot : <i>kaki clair</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Modèle 1947 en toile kaki clair</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>Infanterie légère d'Afrique</u></p> <p>Fond : <i>violet</i> Bandeau et calot : <i>violet</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Sections de discipline</u></p> <p>Fond : <i>kaki</i> Bandeau et calot : <i>kaki</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description au BO du 20 mars 1950</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>Légion étrangère infanterie et génie</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>vert légion</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Zouaves</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>Tirailleurs algériens</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Tirailleurs marocains</u></p> <p>Fond : <i>vert clair</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>vert clair</i></p>
<p style="text-align: center;"><u>Tirailleurs tunisiens</u> (1^{er} modèle)</p> <p>Fond : <i>vert</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Tirailleurs tunisiens</u> (2^e modèle)</p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Modèle décrit au BO du 18 septembre 1947.</i></p>

<p align="center"><u>Goums</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Compagnies nomades d'Algérie :</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Décrit au BO du 24 mai 1960.</i></p>	
<p align="center"><u>Compagnies sahariennes (1^{er} modèle)</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Compagnies sahariennes (2^e modèle)</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Décrit au BO du 18 septembre 1947. Avec étoile et croissant jonquille sur le côté gauche pour la troupe et or pour les cadres.</i></p>	
<p align="center"><u>Cuirassiers</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Hussards</u></p> <p>Fond : <i>bleu clair</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Hongroise blanche pour la troupe et argent pour les cadres.</i></p>	
<p align="center"><u>Chasseurs à cheval</u></p> <p>Fond : <i>vert clair</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Dragons</u></p> <p>Fond : <i>blanc</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p align="center"><u>Chasseurs d'Afrique</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Spahis algériens division d'Alger et 1er RSM</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description du fond au BO du 18 septembre 1947.</i></p>	
<p align="center"><u>Spahis marocains (sauf 1^{er} RSM)</u></p> <p>Fond : <i>vert clair</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description du fond au BO du 18 septembre 1947.</i></p>		<p align="center"><u>Spahis algériens division d'Oran</u></p> <p>Fond : <i>blanc</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description du fond au BO du 18 septembre 1947.</i></p>	

<p><u>Spahis algériens division de Constantine</u></p> <p>Fond : jonquille Bandeau et calot : garance Passepoil : ./. Description du fond au BO du 18 septembre 1947.</p>	<p><u>Spahis tunisiens</u></p> <p>Fond : bleu ciel Bandeau et calot : garance Passepoil : ./. Description du fond au BO du 18 septembre 1947.</p>
<p><u>Légion étrangère cavalerie</u> (1^{er} modèle)</p> <p>Fond : vert légion Bandeau et calot : vert légion Passepoil : bleu foncé</p>	<p><u>Légion étrangère cavalerie</u> (2^e modèle)</p> <p>Fond : garance Bandeau et calot : vert légion Passepoil : bleu foncé Description au BO du 25 juin 1947.</p>
<p><u>Légion étrangère cavalerie</u> (non réglementaire)</p> <p>Fond : blanc Bandeau et calot : vert légion Passepoil : bleu foncé Porté durant la guerre d'Indochine.</p>	<p><u>Légion étrangère cavalerie</u> (non réglementaire)</p> <p>Fond : bleu foncé Bandeau et calot : vert légion Passepoil : bleu foncé Porté durant la guerre d'Indochine.</p>
<p><u>Artillerie métropolitaine</u> (1^{er} modèle)</p> <p>Fond : noir Bandeau et calot : noir Passepoil : écarlate</p>	<p><u>Artillerie métropolitaine</u> (2^{ème} modèle)</p> <p>Fond : écarlate Bandeau et calot : noir Passepoil : écarlate Description au BO du 22 août 1947.</p>
<p><u>Artillerie coloniale</u></p> <p>Fond : noir Bandeau et calot : noir Passepoil : écarlate Description au BO du 10 janvier 1949. Ancre de marine or sur le côté gauche.</p>	<p><u>Génie</u></p> <p>Fond : noir Bandeau et calot : noir Passepoil : écarlate</p>
<p><u>Transmissions</u></p> <p>Fond : bleu ciel Bandeau et calot : bleu foncé Passepoil : bleu ciel</p>	<p><u>Matériel</u></p> <p>Fond : gris plomb Bandeau et calot : bleu foncé Passepoil : ./.</p>
<p><u>Train</u></p> <p>Fond : vert foncé Bandeau et calot : bleu foncé Passepoil : vert foncé</p>	<p><u>Intendance</u></p> <p>Fond : gris cendré Bandeau et calot : bleu foncé Passepoil : gris cendré</p>

<p align="center"><u>Cadre spécial d'état-major</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> Description au BO du 27 août 1948</p>		<p align="center"><u>Service de Santé</u></p> <p>Fond : <i>amarante</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>amarante</i> Description d'octobre 1954</p>	
<p align="center"><u>Recrutement et statistiques</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>jonquille</i> Description au BO du 28 août 1948</p>		<p align="center"><u>Trésor aux armées</u></p> <p>Fond : <i>vert foncé</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>vert foncé</i> Description au BO du 14 janvier 1948.</p>	
<p align="center"><u>Magistrats de la justice militaire</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>or</i></p>		<p align="center"><u>Greffiers et huissiers appariteurs de la justice militaire</u> (1^{er} modèle)</p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>or</i></p>	
<p align="center"><u>Greffiers et huissiers appariteurs de la justice militaire</u> (2^e modèle)</p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>garance</i> Description au BO du 26 février 1947.</p>		<p align="center"><u>Poste aux armées</u> (1^{er} modèle)</p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>gris clair</i> Passepoil : <i>bleu ciel</i></p>	
<p align="center"><u>Poste aux armées</u> (2^e modèle)</p> <p>Fond : <i>gris cendré</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>gris cendré</i> Description au BO du 3 juillet 1950.</p>		<p align="center"><u>Service des Essences des Armées</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>vert</i> Description au BO du 3 mars 1947.</p>	
<p align="center"><u>Service des matériels et bâtiments des troupes coloniales</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i> Description au BO du 10 janvier 1949. Ancre de marine or sur le côté gauche.</p>		<p align="center"><u>Services des troupes coloniales (hors matériel et bâtiments)</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i> Décrit au BO du 10 janvier 1949. Ancre de marine argent sur le côté gauche pour le personnel de l'intendance.</p>	

<p><u>Interprètes militaires :</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>garance</i> <i>Adopté par une notice technique de mars 1958.</i></p>		<p><u>Section des chemins de fer de campagne</u></p> <p>Fond : <i>kaki</i> Bandeau et calot : <i>kaki</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p><u>Service des fabrications d'armement (1^{er} modèle)</u></p> <p>Fond : <i>kaki</i> Bandeau et calot : <i>kaki</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>En usage jusqu'à la description du BO du 30 avril 1954.</i></p>		<p><u>Service des fabrications d'armement (2^e modèle)</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Nouveau modèle décrit au BO du 30 avril 1954.</i></p>	
<p><u>Service des télécommunications (1^{er} modèle)</u></p> <p>Fond : <i>violet</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>violet</i></p>		<p><u>Service des télécommunications (2^e modèle)</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Description au BO d'octobre 1958.</i></p>	
<p><u>Service des Poudres</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>gris souris</i> Passepoil : <i>bleu foncé</i> <i>Description au BO du 14 janvier 1948.</i></p>		<p><u>Aumôniers militaires</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>orange</i> <i>Description au BO du 12 février 1948. Croix latine ou tables de la Loi or ou argent sur le côté gauche.</i></p>	
<p><u>Palefreniers militaires</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description d'octobre 1954.</i></p>		<p><u>Affaires indigènes</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p><u>Affaires militaires musulmanes</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description au BO du 27 août 1948.</i></p>		<p><u>Affaires algériennes</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description par une notice technique de mars 1958.</i></p>	

<p align="center"><u>Affaires sahariennes</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Décrit au BO du 24 mai 1960.</i> <i>Avec étoile et croissant jonquille sur le côté gauche pour la troupe et or pour les cadres.</i></p>		<p align="center"><u>Ecole Spéciale Militaire Interarmes</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Description d'octobre 1954.</i></p>	
<p align="center"><u>Ecole Polytechnique</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Description d'octobre 1954.</i></p>		<p align="center"><u>Ecole de Cavalerie</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Description de la notice technique de mars 1958.</i></p>	
<p align="center"><u>Ecole de Cherchell</u> (1^{er} modèle)</p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>garance</i> <i>Modèle adopté au BO du 14 mai 1948.</i></p>		<p align="center"><u>Ecole de Cherchell</u> (2^e modèle)</p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>jonquille</i> <i>Modèle adopté par une notice technique de mars 1958.</i></p>	
<p align="center"><u>Ecoles de sous-officiers</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>garance</i> <i>Décrit au BO du 14 mai 1948.</i></p>		<p align="center"><u>Prytanée Militaire</u></p> <p>Fond : <i>orange</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>orange</i> <i>Description d'une notice technique de mars 1958</i></p>	
<p align="center"><u>Gendarmerie départementale</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>argent</i></p>		<p align="center"><u>Gendarmerie mobile et Garde républicaine</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>or</i></p>	
<p align="center"><u>Gendarmes de la Gendarmerie départementale</u></p> <p>Fond : <i>bleu gendarme</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>blanc</i> <i>Description au BO du 18 mars 1947.</i></p>		<p align="center"><u>Officiers et gradés de la Gendarmerie départementale</u></p> <p>Fond : <i>bleu gendarme</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>argent</i> <i>Description au BO du 18 mars 1947.</i></p>	
<p align="center"><u>Gardes de la Gendarmerie départementale</u></p> <p>Fond : <i>bleu gendarme</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Description au BO du 18 mars 1947.</i></p>		<p align="center"><u>Officiers et gradés de la Gendarmerie mobile et Garde républicaine</u></p> <p>Fond : <i>bleu gendarme</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>or</i> <i>Description au BO du 18 mars 1947.</i></p>	

Les calots de tradition

Avant de traiter du calot de tradition, il est intéressant de noter que la gendarmerie n'a jamais abandonné le bonnet de police au profit du béret, l'EPIGN étant la seule exception. Ses qualités déjà reconnues dans la cavalerie de la Belle Epoque lui permettent de garder toute sa place. La seule évolution apparaît avec l'emploi de matériaux synthétiques, plus imperméables au début des années 90.

Après plusieurs années d'oubli au sein de l'armée d'active, l'instruction n°10300/DEF/EMAT/LOG/ASH-DEF/DCCAT/LOG/REG du 13 juin 2005 remet au goût du jour le calot en tant que coiffure de tradition. Durant ses années de traversée du désert, il demeure la coiffure des anciens combattants qui arborent celui de leur service national i.e. souvent un modèle 1946 ou 1957 suivant les règlements ou usage des corps de troupe de leur époque. Les lycées militaires ont eux aussi contribué à les préserver lors de leurs activités internes de *fanatures* notamment.

Devant la profusion de modèles parfois fantaisistes, le magazine Terre Information Magazine donne, en 2005, un descriptif des modèles dits *de tradition*. Portés dans les corps de troupe dans le cadre d'activités de cohésion ou pour les fêtes régimentaires, ils comportent souvent le numéro ou le symbole du régiment. Il est aussi observé l'ajout de deux boutons de



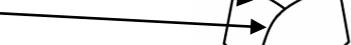
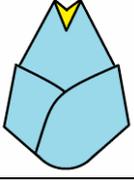
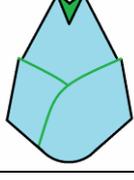
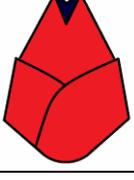
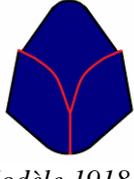
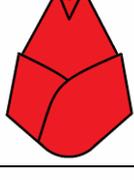
Au sein du 1^{er} régiment de Spahis de Valence, le bonnet de police de tradition gardait les couleurs réglementaires de celui du 1^{er} RSA et 1^{er} RSM. La présence de boutons et du numéro du régiment accompagné d'une étoile chérifienne résulte d'un usage populaire au sein des régiments de cavalerie. (Crédit BIAT)

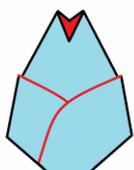
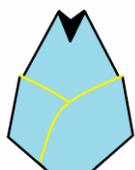
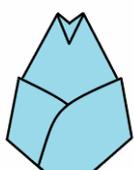
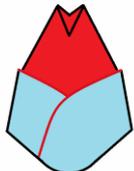
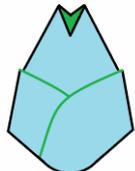
képi ou de gilet d'arme (diamètre 10mm) sur le pli devant. Cette variante se rencontre principalement dans les régiments de cavalerie et est issue d'un usage remontant à la seconde guerre mondiale. Autre particularité venant du dernier conflit mondial, le bonnet de police des Troupes de marine reprend le modèle de leurs aînés de la 2^e DB. Une nouveauté est insérée par rapport aux règlements précédents avec le modèle dédié à l'Ecole Militaire du Corps Technique et Administratif. En ce qui concerne le port de la coiffure en elle-même, au sein des lycées militaires et de manière individuelle, le fond est glissé dans le bandeau afin de créer deux pointes : celles-là même tombées en désuétude durant les années 30. Le cas du 1^{er} Régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers n'a jamais été décrit ses dernières années bien qu'ils portent le calot de l'armée de l'Air au vu de leur filiation avec le 601^e Groupement de l'infanterie de l'air, première unité parachutiste des années 30.

Dans les faits, les bonnets de police de traditions sont souvent affublés de divers pin's retraçant la carrière, les envies ou simplement fruit du hasard du parcours de leur propriétaire. Parfois l'esprit de popote l'a emporté sur la tradition. Cette mode, issue d'un mimétisme avec les faluches des écoles de médecine et autres écoles civiles, donne un résultat parfois bigarré. Bien qu'étant réclamé comme étant de tradition par leur porteur, elle reflète plus un haut degré de fantaisie.



Cet exemplaire des Troupes de Marine donne un exemple correct de la mode d'épingler divers pin's sur son bonnet de police. (Crédit BIAT)

Tableau récapitulatif des bonnets de police de traditions	
<p style="text-align: center;"><u>Légende</u></p> <p>Fond : </p> <p>Bandeau et calot : </p> <p>Passepoil : </p>	<p style="text-align: center;"><u>Infanterie</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Chasseurs à pied</u></p> <p>Fond : <i>jaune</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>jaune</i></p> 	<p style="text-align: center;"><u>Tirailleurs algériens</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Tirailleurs marocains</u></p> <p>Fond : <i>vert clair</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>vert clair</i></p> 	<p style="text-align: center;"><u>Zouaves</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Infanterie coloniale</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Ancre de marine sur le côté gauche</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Modèle 1918 fantaisie</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>Hussards</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Nœud hongrois cousu à l'avant.</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Dragons</u></p> <p>Fond : <i>blanc</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 	<p style="text-align: center;"><u>Cuirassiers</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Chasseurs à cheval</u></p> <p>Fond : <i>vert clair</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 	<p style="text-align: center;"><u>Chasseurs d'Afrique</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Spahis</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 	<p style="text-align: center;"><u>Génie</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p> 
<p style="text-align: center;"><u>Artillerie</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p> 	<p style="text-align: center;"><u>Transmissions</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>bleu ciel</i></p> 

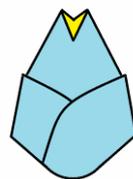
<p align="center"><u>Train</u></p> <p>Fond : <i>vert foncé</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>vert foncé</i></p>		<p align="center"><u>Matériel</u></p> <p>Fond : <i>gris plomb</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p align="center"><u>Service du commissariat</u></p> <p>Fond : <i>gris cendré</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>gris cendré</i></p>		<p align="center"><u>OSEM</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p align="center"><u>Service de Santé</u></p> <p>Fond : <i>amarante</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>amarante</i></p>		<p align="center"><u>Service des Essences</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>vert foncé</i></p>	
<p align="center"><u>Ecoles de Coëtquidan</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>		<p align="center"><u>EMCTA</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>doré</i></p>	
<p align="center"><u>Ecole de Cavalerie</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Poste aux armées</u></p> <p>Fond : <i>gris cendré</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>gris cendré</i></p>	
<p align="center"><u>Trésor aux armées</u></p> <p>Fond : <i>vert foncé</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>vert foncé</i></p>		<p align="center"><u>Aumôniers militaires</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>orange</i> <i>Symbole de culte sur le côté gauche (croix latine ou tables de la Loi).</i></p>	
<u>Les lycées militaires</u> (non insérés au descriptif de Terre Information Magazine)			
<p align="center"><u>Prytanée militaire</u></p> <p>Fond : <i>orange</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>orange</i></p>		 <p align="center"><i>fanature féminine</i></p>  <p align="center"><i>fanature aviation charognard à gauche</i></p>	
<p align="center"><u>LM d'Aix</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>		<p align="center"><u>LM de St-Cyr</u></p> <p>Fond : <i>vert</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>vert</i></p>	

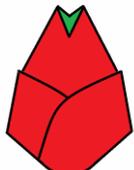
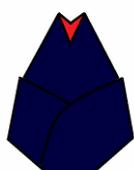
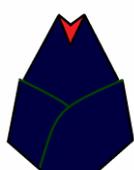
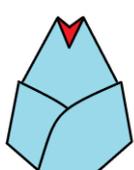
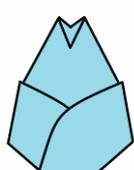
Le bonnet de police aujourd'hui.

Le chef d'état-major de l'armée de Terre a décidé de réinstaurer le port du bonnet de police dans le cadre du service intérieur pour les formations ne disposant pas de coiffure spécifique. Cette mesure identitaire forte tient à redonner à l'armée de Terre le lustre de ses uniformes et affirmer l'esprit de corps. Cet ordre ne concerne que les unités n'ayant pas de coiffure spécifique c'est-à-dire les unités parachutistes, l'ALAT, les chasseurs alpins et les chars de combat pour lesquels le béret ou la tarte sont d'ores et déjà un attribut de tradition. La Légion étrangère affirme la place le béret vert comme coiffure de repos que ce soit au quartier ou en opération, au détriment du calot précédemment décrit. En effet, le béret vert est désormais indissociable de l'image du légionnaire. La brigade Franco-allemande, n'existant pas à l'époque des

dernières descriptions réglementaires, conserve aussi son béret.

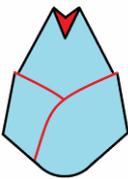
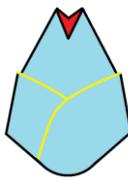
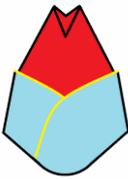
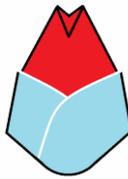
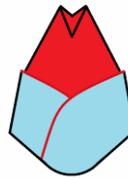
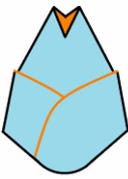
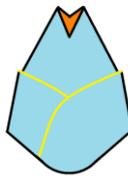
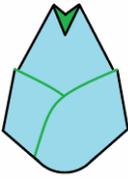
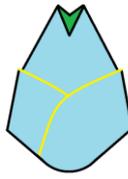
Une nouveauté majeure apparaît pour les généraux qui adoptent un modèle noir et blanc. Cette évolution marque une rupture avec l'emploi du kaki. Comme il est déjà de règle pour les insignes de béret, la couleur désigne un statut plutôt qu'une arme ou un service. Au-delà de cette décision, les différentes dissolutions, restructurations et mutations de nos armées ont conduit certains services ou corps à quitter la sphère d'influence de l'armée de Terre. En adoptant la tenue interarmées, le commissariat ou la DGA portent donc aujourd'hui le bonnet de police interarmées où seul un insigne métallique marque l'appartenance à un corps. C'est pour ces raisons que vis-à-vis du règlement de 1957, la liste s'est considérablement amenuisée.

<u>Tableau récapitulatif des bonnets de police en usage dans l'armée de Terre</u> (référence : note n°502141/DEF/EMAT/PP/BSL/NP du 28 février 2017)	
<p><u>Officiers généraux</u></p> <p>Fond : <i>blanc</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>blanc</i></p> 	<p><u>Infanterie</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p> 
<p><u>Chasseurs à pied</u></p> <p>Fond : <i>jaune</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>jaune</i></p> 	<p><u>Tirailleurs algériens</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 
<p><u>Troupes de marine</u></p> <p>Fond : <i>bleu foncé</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>écarlate</i> <i>Ancre de marine sur le côté gauche</i></p> 	<p><u>Hussards</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i> <i>Nœud hongrois cousu à l'avant.</i></p> 
<p><u>Dragons</u></p> <p>Fond : <i>blanc</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 	<p><u>Cuirassiers</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p> 

<p align="center"><u>Chasseurs à cheval</u></p> <p>Fond : <i>vert clair</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Chasseurs d'Afrique</u></p> <p>Fond : <i>jonquille</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p align="center"><u>Spahis (marocains)</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>garance</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Génie</u></p> <p>Fond : <i>noir</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>	
<p align="center"><u>Artillerie</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>		<p align="center"><u>Transmissions</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>bleu ciel</i></p>	
<p align="center"><u>Train</u></p> <p>Fond : <i>vert</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>vert</i></p>		<p align="center"><u>Matériel</u></p> <p>Fond : <i>gris plomb</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p align="center"><u>Commissariat ancrage Terre</u></p> <p>Fond : <i>gris cendré</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>gris cendré</i></p>		<p align="center"><u>Service d'état-major</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	
<p align="center"><u>Santé</u></p> <p>Fond : <i>amarante</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>amarante</i></p>		<p align="center"><u>Service des Essences</u></p> <p>Fond : <i>garance</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>vert foncé</i></p>	
<p align="center"><u>Ecole Spéciale Militaire</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p>		<p align="center"><u>Ecole de Cavalerie</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>./.</i></p>	

La note n°500314/DEF/RH-AT/F/MF/LM du 9 janvier 2017 définit les couleurs des bonnets de police de tradition des écoles de formation initiale, des lycées militaires et des classes préparatoires aux grandes écoles qui y sont attachés. Tout en réalisant la synthèse entre les ordres du CEMAT et la tradition du port du calot dans ces formations, cette mesure

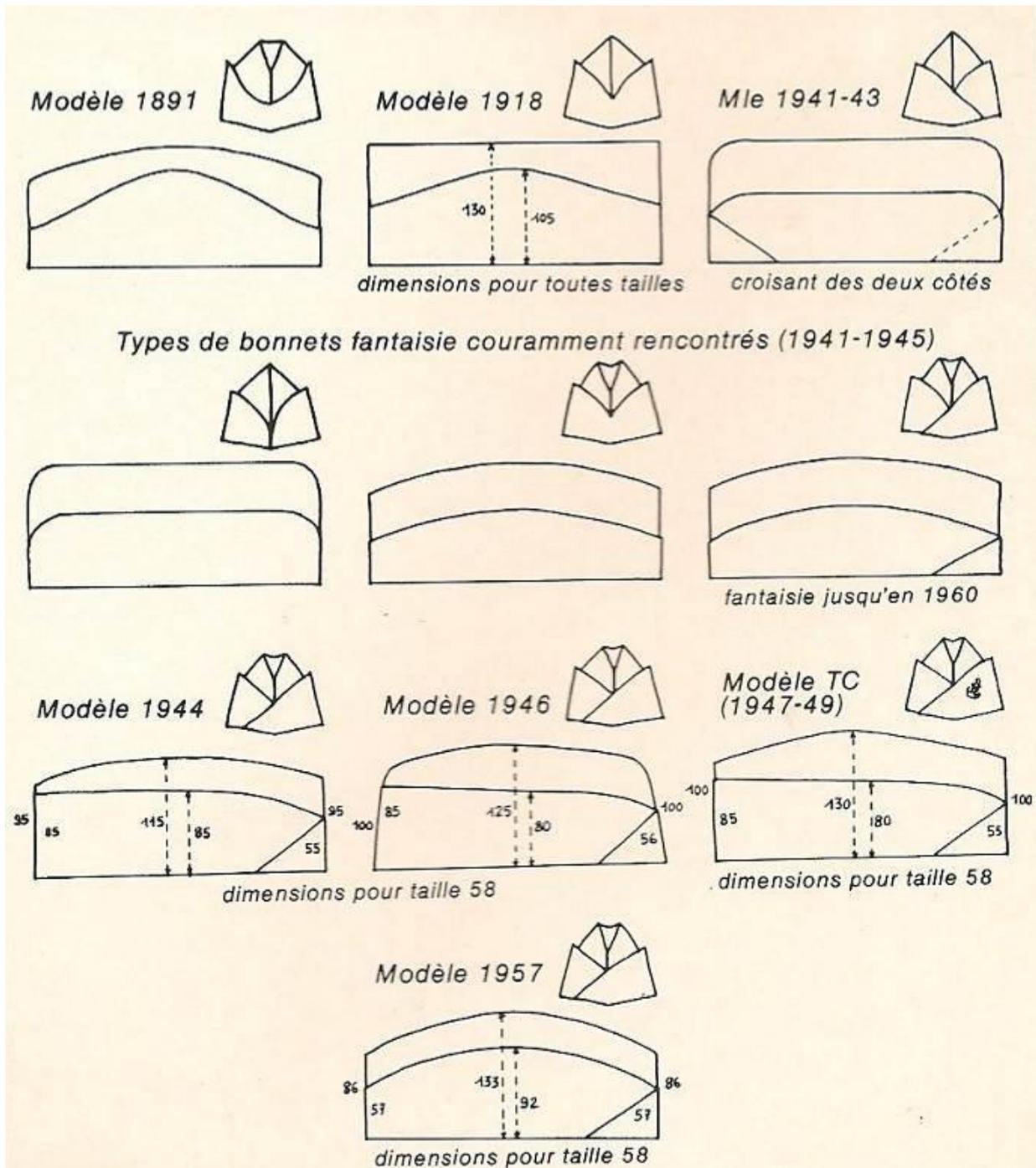
généralise le bleu ciel comme couleur des lycées militaires à l'exception du Prytanée. La réglementation des coiffures des classes préparatoire permet aussi de contenir les dérives et d'inculquer le sens de la rigueur dans la tenue à nos impétrants aux concours d'officier des trois armées.

<p><u>Ecoles de formation initiale (ESCC et ENSOA)</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>		<p><u>Officier des écoles de formation initiale (ESCC et ENSOA)</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>or</i></p>	
<p><u>LM d'Aix</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Calot : <i>écarlate</i> Bandeau : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>voir ci-contre</i> <i>Le modèle sous-officier est non décrit mais dans les usages.</i></p>			
<p>doré officiers</p>	<p>blanc sous-officiers</p>	<p>écarlate MDR et élèves</p>	
<p><u>LM d'Autun</u></p> <p>Fond : <i>tango (orange foncé)</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>tango</i></p>		<p><u>Officiers du LM d'Autun</u></p> <p>Fond : <i>tango (orange foncé)</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>or</i></p>	
<p><u>LM de St-Cyr</u></p> <p>Fond : <i>vert</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>vert</i></p>		<p><u>Officiers du LM de St-Cyr</u></p> <p>Fond : <i>vert</i> Bandeau et calot : <i>bleu ciel</i> Passepoil : <i>or</i></p>	
<p><u>Prytanée militaire</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>bleu</i></p>		<p><u>Officiers du Prytanée militaire</u></p> <p>Fond : <i>bleu ciel</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>or</i></p>	
<p><u>Prépa Saint-Cyr</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>bleu foncé</i> Passepoil : <i>bleu ciel</i></p>		<p><u>Prépa Polytechnique</u></p> <p>Fond : <i>écarlate</i> Bandeau et calot : <i>noir</i> Passepoil : <i>écarlate</i></p>	
<p>Les classes préparatoires à l'école de l'Air portent le calot de l'armée de l'Air, celle de l'école navale le bâchi et celles des autres écoles conservent le bonnet de police de leur lycée militaire d'appartenance.</p>			



En général encadrés par des militaires de l'armée de Terre, les stagiaires des centres de Service Militaire Volontaire sont dotés de calots interarmées avec un insigne spécifique.

Annexe : Evolution de la forme du bonnet de police.



(source Militaria magazine).